



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT de MOSELLE

Réunion Plénière : du 4 Septembre 2020
Présidence de séance : M. André PETTE.
Présents : Michel GOTTE et Michel WIRIG

Réunion classement (par téléphone).

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents.
Réunion pour finaliser les dossiers à envoyer à la CRTIS, afin de prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus

Proposition de classement des dossiers à envoyer à la CRTIS

Confirmation de classement :

Niveau 4 sye

Valmont : stade municipal -nni- 57 690 01 01
AOP du 24.05.2011
Echéance du 09.09.2020

Confirmation de classement :

Niveau 5 sye

Basse Ham : stade municipal -nni- 57 287 01 01
Tests de conformité du : 21.10.2019
AOP du : 17.08.2020
Echéance du : 02.08.2020
Freyming : stade Willy Resnick -nni- 57 240 01 01
AOP du 12.07.2007
Echéance du 07.11.2020
St Avoild : stade du Centre 2-nni- 57 606 01 02
AOP du 04.09.2012
Tests de conformités du 12.11.2019
Echéance du 25.09.2020

Confirmation de classement :

Niveau 5

Remilly : Stade Denis Tournois 1-nni- 57 572 01 01
AOP du 10.05.199
Echéance du 26.07.2020

Classement initial

Niveau 6 sye

Bertrange : stade municipal 2 -nni- 57 067 01 02
Tests de conformités du 24.08.2020

Changement de niveau

De 5 à niveau 6

Bertrange : stade municipal 1 -nni- 57 067 01 01
Echéance du : 09.02.2017

De foot à 11 à niveau 6

Corny : stade J. Guichard 2 -nni- 57 153 01 02
Rohrbach les Bitche : stade St Remi -nni-57 589 02 01

Confirmation de classement :

Niveau Foot à 11

Remilly : Stade Denis Tournois 2-nni- 57 572 02 01
Echeance du 26.08.2020

Accord préalable :

Installation éclairage pour nocturnes :

METZ FC : Stade St Symphorien -nni- 57 412 01 01

La commission accuse réception d'un dossier pour la demande d'accord préalable d'une installation d'éclairage pour nocturnes sur terrain st symphorien.

Transmis a la FFF et CRTIS pour avis

FAFA

Pour permettre le versement de la subvention FAFA aux maîtres d'ouvrage dont le dossier a été accepté, la CRTIS a fait procéder à des visites de chantier :

Mairie de Bertrange : réalisation d'un terrain éclairé en gazon synthé.

Mairie de Rohrbach les Bitche : réalisation d'un vestiaire

ECLAIRAGE

Classement initial

Longeville les Metz (FC Metz): stade St Symphorien -nni- 57 412 01 01 (12.08.2020)

Éclairage moyen : 2412

Facteur uniformité : 0. 93

Mini / Max : 0, 77

Niveau : E 1

Bertrange : stade municipal 2 -nni- 57 067 01 02

Eclairage moyen : 170

Facteur uniformité : 0.72

Mini/max : 0.51

Niveau : E 5

Confirmation de classement

Morhange : stade Georges Flugel 2 -nni- 57 483 01 02 (02.09.2020)

Éclairage moyen : 143

Facteur uniformité : 0. 80

Mini / Max : 0, 67

Niveau : E 5

Solgne : stade Municipal 2 -nni- 57 655 01 02 (02.09.2020)

Éclairage moyen : 159

Facteur uniformité : 0. 75

Mini / Max : 0, 57

Niveau : E 5

**André Pette
Président CDTIS**